



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 19 NOVEMBRE 2020

### REGLEMENT D'INTERVENTION Aide à la décision des copropriétés

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental qui permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

#### OBJECTIF DE L'AIDE

**L'aide à la décision des copropriétés a pour objectif d'accompagner les syndicats et syndicats de copropriétés pour les aider à la prise de décision et à la réalisation des travaux, en s'appuyant sur le dispositif Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).**

#### BENEFICIAIRES

**Ce dispositif s'adresse aux syndicats et syndicats de copropriétés de moins de 20 logements bénéficiaires de l'aide Effilogis, situés dans les centres bourgs de communes de moins de 10 000 habitants.**

#### MONTANT DE L'AIDE

En complément des aides de la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC), les copropriétés peuvent bénéficier d'une aide à la réalisation d'un audit énergétique et d'une aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes du projet de rénovation.

Subvention départementale	
Audit énergétique pour estimer le coût des travaux	1 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des travaux et la recherche de financements	2 000 €

Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide Effilogis.



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 19 NOVEMBRE 2020

### CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire de demande
- Copie de la notification d'attribution de l'aide Effilogis par la Région Bourgogne Franche-Comté
- Extrait du registre d'immatriculation des copropriétés attestant du nombre de logements
- Relevé d'identité bancaire ou postal

### CONDITIONS DE VERSEMENT

#### Pièces justificatives pour le versement de la subvention :

- Copie de la notification de versement de l'aide Effilogis de la Région

### CONTACT

**DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
**Direction de l'Insertion et du Logement Social**  
**Service logement et habitat**  
**Espace Duhesme - rue de Flacé – CS 70126 -71026 Mâcon Cedex 9**  
**Tél. : 03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40**  
**e-mail : [dils@saoneetloire71.fr](mailto:dils@saoneetloire71.fr)**

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### Autres partenaires :

- **Région Bourgogne Franche-Comté** : 17 boulevard de la Trémouille – CS 23502 – 21035 DIJON CEDEX – tél : 0 970 289 000 – [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)
- **Conseiller FAIRE** – [Infoenergie@caue71.fr](mailto:Infoenergie@caue71.fr) – 6 quai Jules Chagot – 71300 MONTCEAU-LES-MINES – tél : 03 85 69 05 26
- **MDHL – PRIS** 94, rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex – tél : 03 85 39 30 70 - Email : [adil@habitat71.fr](mailto:adil@habitat71.fr)